

Inventaire du patrimoine immobilier de la MRC du Haut-Saint-François

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quels sont les impacts de faire partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ?

Si votre immeuble est retenu à l'inventaire, vous serez assujettis à deux règlements municipaux :

- **Règlement de démolition :** si vous voulez démolir un immeuble à l'inventaire, vous devrez passer par une procédure décisionnelle. Votre demande devra d'abord être évaluée par le comité de démolition de votre municipalité. Ensuite, votre demande devra aussi obtenir une approbation de la MRC.
- **Règlement d'occupation et d'entretien :** vous devrez entretenir votre immeuble afin d'empêcher son déperissement. Cela n'aura aucun impact sur les rénovations que vous souhaitez entreprendre.

Précisons que la présence d'un immeuble à l'inventaire ne lui confère pas un statut « patrimonial » en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, seuls les biens classés par le ministère de la Culture du Québec ou cités par une municipalité possèdent un statut de protection.

• Quels sont les critères qui déterminent le patrimoine immobilier ?

Les entités retenues à l'inventaire du patrimoine immobilier sont passées dans une grille d'analyse à 19 critères d'évaluation et 2 critères de pérennité, allant des statuts de protection, la contribution à l'histoire locale, la reconnaissance de l'immeuble et sa représentativité d'un courant architectural. Cette analyse est effectuée par un consultant spécialisé en patrimoine.

• Est-ce que je peux m'opposer à ce que mon immeuble soit pris en photographie ?

Non, un propriétaire ne peut refuser que son immeuble soit pris en photographie, puisqu'il s'agit d'une obligation du gouvernement du Québec.

• Est-ce que faire partie de l'inventaire va augmenter mon compte de taxes ?

L'inventaire n'est qu'un recueil de connaissance du patrimoine présent sur le territoire de la MRC. Y être inscrit ne devrait pas constituer un prétexte à une augmentation du compte de taxes municipales.

• Puis-je refuser que mon immeuble soit répertorié dans l'inventaire de patrimoine immobilier de la MRC ?

Figurer ou non dans l'inventaire n'est pas un choix qui relève du propriétaire, puisqu'il s'agit d'un projet de la MRC, obligatoire par le gouvernement du Québec.



Inventaire du patrimoine immobilier de la MRC du Haut-Saint-François

QUESTIONS FRÉQUENTES

Est-ce qu'être à l'inventaire aura un impact sur les assurances ?

Être à l'inventaire n'équivaut pas à avoir un statut de protection en patrimoine. Il n'y a donc aucune exigence hormis le règlement de démolition et d'entretien et d'occupation. Les assurances ne devraient donc pas prendre en compte le fait d'être à l'inventaire comme une contrainte pour l'immeuble. Également, il n'y a pas d'exigence de reconstruction à neuf.

- **Les employés chargés de la réalisation de l'inventaire devront-ils pénétrer sur mon terrain pour prendre des photographies ?**

De manière générale, les employés prendront uniquement des photographies depuis le domaine public et photographieront uniquement la façade principale et les façades latérales. Néanmoins, il pourrait être requis de pénétrer sur les propriétés privées s'il s'avère difficile d'apercevoir adéquatement l'immeuble depuis la rue ; notamment en raison de la présence de végétaux ou encore si l'immeuble est situé trop en retrait de la rue. Dans une telle situation, nous en informerons le propriétaire préalablement.

- **À quoi serviront les photographies prises lors de l'inventaire ?**

Les photographies prises lors de l'inventaire serviront de base de connaissances pour la MRC. Celles-ci seront intégrées via les fiches d'inventaire de chaque immeuble inventorié. Elles pourront être consultées par les professionnels de la MRC et des municipalités lors de l'analyse de dossier ainsi que par les citoyens qui désirent en apprendre davantage sur les immeubles patrimoniaux du territoire qui seront finalement sélectionnés.

Pour tout complément d'information au sujet du patrimoine immobilier et de l'inventaire, veuillez contacter :

Chloë Southam

Agente en développement du patrimoine immobilier
MRC Haut-Saint-François

chloe.southam@hsfqc.ca
819 560-8400 poste 2131

